Conseil de Paris
Séance des 6,7,8,9 février 2024

Vœu de l'exécutif municipal relatif à la piétonisation et la végétalisation de la Place du Trocadéro et du Pont d'Iéna

Considérant l'engagement de ville de Paris en matière de transformation écologique et sociale de son territoire ;

Considérant les résultats de cette politique volontariste en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de reconquête de l'espace public au profit des piétons et les mobilités douces ;

Considérant les transformations de places déjà réalisées ou déjà engagées pour y créer des espaces principalement dédiés aux piétons et aux cyclistes et y diversifier les usages pour qu'elles soient davantage appropriées et investies comme à République et à Bastille ou bientôt places de l'Etoile, Félix Eboué, Denfert Rochereau, ou de la Concorde ;

Considérant que le quartier Trocadéro/Iéna n'a pas encore bénéficié pleinement d'une telle transformation alors même qu'il est aujourd'hui très fréquenté du fait de la perspective extraordinaire qu'il offre sur les jardins du Trocadéro, la Tour Eiffel et le Champs de Mars ;

Considérant le projet déjà existant pour adapter ces espaces, les piétonniser et les végétaliser et ainsi répondre aux attentes et aux besoins des visiteurs, des touristes comme des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que ce projet permet, dans le respect du site et de son histoire, de poursuivre l'adaptation de notre ville au changement climatique et d'améliorer notre empreinte environnementale avec 8500 m^2 débitumés et plantés sur la place ;

Considérant qu'il permet d'offrir davantage d'espaces aux piétons, de nouvelles circulations douces, d'améliorer la desserte en transports en commun et de développer la place de la nature ;

Considérant qu'en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, des travaux d'amélioration et d'embellissement conséquents ont été engagés: aménagement paysager autour de la Fontaine de Varsovie, statues du pont d'Iéna, mobilier historique...

Considérant que pendant les Jeux Olympiques, l'aménagement de la TV Tower va conduire à réduire fortement la place de la voiture sur la Place du Trocadéro ;

Considérant que toutes les autorisations d'aménagement nécessaires ont été obtenues pour permettre la mise en œuvre de cette piétonisation et de cette végétalisation de la Place du Trocadéro et du Pont d'Iéna,

Sur proposition de l'Exécutif municipal, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Soit mis en œuvre, dès après les Jeux Olympiques, le projet de piétonisation et de végétalisation de la Place du Trocadéro et du Pont d'Iéna ;**
- **La Ville de Paris engage les travaux pour la réalisation de ce projet dès le mois d'octobre 2024.**